



## **Le don testamentaire**

---

Le don testamentaire est tout simplement un don fait par testament (legs) à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Après avoir assuré la protection de votre famille et de vos proches, prévoir un legs en faveur de l'Oratoire Saint-Joseph, peu importe la somme, est une belle façon de confirmer votre attachement à ce merveilleux sanctuaire.

Votre testament sera votre dernier grand témoignage sur les valeurs qui vous tiennent à cœur. Il est l'occasion de transmettre ses valeurs par l'héritage laissé et ce, sans l'obligation d'y léguer de grande fortune. La plupart des gens laissent un héritage à leur décès même si leur avoir est très modeste. Tout don est utile et apprécié.

Il existe plusieurs façons de faire un don par testament pour le bénéfice de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

**Pour plus d'information, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :  
[donsplanifies@osj.qc.ca](mailto:donsplanifies@osj.qc.ca)**